

PROVINCE DE QUÉBEC
Polyvalente Montignac

140

Séance du Conseil d'établissement de la Polyvalente Montignac, tenue le 25^e jour du mois de novembre 2015 à 19 h à la bibliothèque de la Polyvalente Montignac au 3409, rue Laval à Lac-Mégantic.

Présences : Mme Pascale Baillargeon, parent
Mme Manon Letarte, parent
Mme Julie Rouillard, parent
Mme Anne-Marie Gervais, enseignante
Mme Nancy Morin, enseignante
M. André Bilodeau, enseignant
Mme Nathalie Grenier, représentante du personnel de soutien
Mme Carole Bourgault, commissaire
M. Raphaël St-Jacques, président du conseil des élèves
M. Antoine Michaud, vice-président du conseil des élèves

Absences motivées : Mme Jennifer Cupples, parent
Mme Véronique Labrecque, parent
M. Jean Gauthier, parent
Mme Lucie Bilodeau, représentante des membres de la communauté
M. Sylvain Codère, enseignant

Membres de la direction : Mme Maryse Talbot, Mme Line Couture et M. Sylvain Brière

Secrétaire : Mme Linda Plante

1. Mot de bienvenue

Mme Maryse Talbot souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Maryse Talbot fait la lecture de l'ordre du jour.

Au point 9 : Questions administratives, il faut corriger la numérotation des trois derniers sujets et indiquer 9.5, 9.6 et 9.7 au lieu des 9.3, 9.4, 9.5 comme inscrits à l'ordre du jour.

CET-918

Sur la proposition de Pascale Baillargeon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2015

Au point 12.1 : Règles de l'école, à la deuxième ligne du cinquième paragraphe, nous aurions dû lire : «...rencontrer le Conseil des élèves pour leur *expliquer* à nouveau...» et non parler.

Au point 8.2 : Rapport du Conseil des élèves, au deuxième paragraphe nous aurions dû lire : «...se regroupent des activités *tel*s les midis spectacles,...» et non telles.

À la suite de la lecture du point 12.1 : Règles de l'école, un membre aimerait avoir des clarifications concernant « la règle ».

Au point 12.1, à la troisième ligne du quatrième paragraphe, il est inscrit «... nous allons appliquer la règle pour les cadenas non verrouillés, qu'il y aurait des avertissements et que, par la suite, il y aurait des sanctions.».

On demande si cette règle est écrite ou nommée.

Mme Talbot dit que la règle n'est pas écrite, mais nommée chaque année aux élèves et au personnel. Elle est partie intégrante du code de vie de l'école, lorsqu'on y parle du matériel, des espaces et de la propreté des lieux. Chaque début d'année, nous rappelons aux élèves ces règles de base.

On demande si les sanctions sont nommées.

Mme Talbot dit que les sanctions ne sont pas nommées, mais que les élèves connaissent les sanctions et ils savent qu'elles sont graduées (avertissements, retenues et ainsi de suite).

Par rapport à la démarche faite par le Conseil des élèves face à cette situation, est-ce que l'on s'est assuré que les élèves en général avaient bien compris la règle et y a-t-il eu consensus auprès du personnel concernant cette règle-là?

Mme Talbot répond et rassure que le travail a été fait avec les équipes de surveillants. Toutefois, cela fait partie de la gestion de l'école.

Les deux représentants présents mentionnent qu'il y a eu des discussions concernant cette règle et que les élèves ont bien compris les explications. À peine deux jours plus tard, nous pouvions constater un changement de comportement majeur chez les élèves.

Le membre termine en félicitant les intervenants mais, surtout, les élèves qui ont adopté une bonne attitude et qui ont agi en adulte face à cette problématique.

Toujours en lien avec le code de vie, un membre demande ce qu'il en est du fait que des élèves ne peuvent demeurer debout près de leur casier ou qui déplace des chaises à la cafétéria

Mme Talbot mentionne que nous n'intervenons que s'il y a attroupement près des casiers. Nous n'intervenons pas s'il n'y a que deux élèves, par exemple. Un attroupement peut être très intimidant pour certains élèves et pourrait les empêcher de se rendre à leur casier.

En ce qui a trait à la problématique de la cafétéria, nous avons ajouté des tables et des chaises. Cela a ajouté 68 places supplémentaires et, du coup, réglé en majeure partie ce problème. Il faut noter que le travail des employés d'entretien consiste à nettoyer les lieux, que replacer constamment les chaises et les tables demande du temps qu'ils n'ont pas nécessairement. Cela a un impact sur leur travail de l'après-midi.

CET-919

Sur la proposition de Anne-Marie Gervais, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2015 tel que modifié.

4. Affaires en lien avec le procès-verbal

Au point 9.1 : Adoption des règles de régie interne ;

Un membre avait demandé s'il était possible de faire adopter des documents par courrier électronique.

Après vérification auprès de Mme Annie Garon, il n'est pas possible de modifier les règles de régie interne, car elles relèvent de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Par contre, si tous les membres s'entendent, il pourrait être possible de donner son accord par courrier électronique exceptionnellement.

Au point 10.5 : Projet pilote éducation à la sexualité;

Nous attendons les canevas que le MEERS doit nous faire parvenir. De notre côté, la planification est prête. Donc, cette année, nous ne pourrons offrir les 10 à 15 heures de cours prévues pour les niveaux 1, 3 et 5.

De plus, deux organismes estriens, GRIS Estrie et Iris Estrie, sont emballés de participer au projet. Ces organismes assumeront les coûts pour leur participation et nous n'assumerons que les frais de déplacement et de photocopies.

Un membre demande si le Comité de parents pourra recevoir l'information ou connaître l'évolution de ce projet, car certains parents ont des questionnements.

Mme Talbot répond: « Oui, le Comité de parents pourra recevoir l'information désirée. » Dans l'envoi fait aux parents à la mi-octobre, une lettre détaillait les grandes lignes de ce projet et elle contenait une référence au site Web du MEERS pour apporter davantage d'informations aux parents.

De plus, Mme Isabelle Dagneau, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire, est la personne ressource pour ce projet à la CSHC.

5. Correspondance

Nous avons reçu l'info lettre du Comité de parents. C'est un nouvel outil créé dans le but de faciliter la communication des faits saillants avec les conseils d'établissement et les parents de la CSHC. Nous le ferons parvenir aux membres par courrier électronique au cours de la semaine.

La Fédération des Comités de parents du Québec nous a fait parvenir sa revue annuelle 2014-2015 ainsi que des écussons en lien avec les coupures en éducation.

Nous avons reçu la publicité d'Expo-sciences pour participer à leur édition 2016.

6. Élections à la présidence et à la vice-présidence

CET-920

Mme Carole Bourgault propose M. Sylvain Brière comme président d'élection.

CET-921

Mme Nathalie Grenier propose Linda Plante comme secrétaire.

M. Brière déclare les élections ouvertes.

Élection à la présidence :

Mme Pascale Baillargeon propose Manon Letarte.
Mme Julie Rouillard appuie la proposition.

Aucune autre proposition.

Mme Manon Letarte accepte la présidence.

Félicitations à Mme Manon Letarte.

Élection à la vice-présidence :

Mme Manon Letarte propose Mme Julie Rouillard.
Mme Carole Bourgault appuie la proposition.

Aucune autre proposition.

Mme Julie Rouillard accepte la vice-présidence.

Félicitations à Mme Julie Rouillard.

M. Sylvain Brière déclare la fin des élections.

Mme Manon Letarte fera l'animation pour le reste de la rencontre.

7. Période de questions réservée au public (15 minutes)

Aucun public.

8. Rapport d'activités

8.1 Compte-rendu du représentant au Comité de parents

Mme Manon Letarte mentionne que la première rencontre a eu lieu.

Lors de cette rencontre, M. Martial Gaudreau a présenté plusieurs documents, qui doivent d'abord recevoir l'aval du Comité de parents avant d'être adopté, comme ce soir, au Conseil d'établissement.

M. Gaudreau a présenté et parlé des montants reliés aux frais de surveillance dans les écoles. Au primaire, le montant s'élève à 504 000 \$ et le taux de participation des parents est de 46% de ce montant. Au secondaire, le montant se chiffre à 68 000 \$, et les parents participent à la hauteur de 22% du montant.

Mme Letarte nous parle de la nouvelle infolettre qui sera produite régulièrement pour mieux diffuser l'information aux parents et aux conseils d'établissement.

8.2 Rapport du Conseil des élèves

Messieurs Raphaël St-Jacques et Antoine Michaud font la présentation des projets complétés, en cours et à venir.

Parmi les projets complétés, il y a eu le remplacement du téléphone au secteur sportif, l'installation de crochets dans les cabines de douches du côté des filles, la rencontre avec le Comité cafétéria concernant les menus offerts, la création d'une page Facebook, l'organisation d'un voyage de ski à Bromont le 18 décembre prochain, le spectacle de masse offert à tous les élèves de l'école avec le magicien Sébastien Louis XVI, l'instauration d'un projet de mise en valeur des bons et moins bons coups de certains élèves, les prix top ou flop, la mise en place d'un projet *athlète du mois*.

Pour ce qui est des projets en cours, des démarches sont entreprises pour la réparation des toilettes du rez-de-chaussée, pour la mise en place d'un journal étudiant, pour l'organisation d'une soirée disco, pour l'organisation d'une classe-neige, pour la diversification des journées thématiques, etc.

En ce qui a trait aux projets à venir, on parle d'organiser des midis spectacles variés, d'assurer une meilleure gestion et le suivi du défi 5/30, d'augmenter la visibilité des vêtements promotionnels de la Polyvalente, d'améliorer l'accessibilité des heures d'ouverture de la bibliothèque, etc.

9. Questions administratives:

9.1 Adoption des règles de régie interne (approbation)

Le document a été distribué à la dernière rencontre pour permettre aux membres d'en prendre connaissance. Ce document est encadré par la Loi sur l'instruction publique (LIP).

CET-922

Sur la proposition d'Anne-Marie Gervais, il est résolu d'adopter les règles de régie interne telles que présentées.

9.2 Adoption du plan de travail et dates des rencontres (approbation)

Nous distribuons une copie du document à tous les membres, même si ce dernier a été envoyé par courrier électronique, comme convenu à la dernière rencontre. Mme Talbot en avait fait la présentation aux membres pour que nous puissions l'adopter ce soir.

CET-923

Sur la proposition d'André Bilodeau, il est résolu d'adopter le plan de travail tel que présenté.

9.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (information)

Le document est distribué à chacune des personnes à titre informatif. Il détermine les locaux utilisés dans l'école par chacun des utilisateurs, la Polyvalente et le Centre de formation professionnelle du Granit.

9.4 Liste et actes d'établissement (information)

Mme Talbot distribue le document à tous les membres et porte notre attention aux pages 12 et 46 du document. Il contient la liste des écoles et des centres de la CSHC ainsi que la répartition des locaux.

9.5 Utilisation des locaux de l'école (approbation)

Nous soumettons ce document pour approbation selon l'article 93 de la Loi sur instruction publique (LIP). Le document est similaire à celui

de l'an dernier à l'exception des prix, qui ont subi une légère augmentation.

CET-924

Sur la proposition de Nathalie Grenier, il est résolu d'adopter la politique d'utilisation des locaux telle que présentée.

9.6 Budget (approbation)

Le document est distribué à tous les membres, et M. Brière en fait la présentation. Par rapport à l'an dernier, le budget a été réduit de 175 259 \$ au niveau de l'organisation scolaire et de 35 300 \$ dans le volet agir autrement. Toutefois, la somme affectée à l'enseignement général demeure la même que l'an dernier.

Pour ce qui est du fonds d'investissements, le budget robotique est demeuré le même, soit 4 037 \$. Il reste deux ans pour terminer de payer le photocopieur, un an pour le lave-vaisselle et, l'an dernier, nous avons dû faire l'achat d'une nouvelle marmite. Un déficit nous a été accordé pour l'achat d'une nouvelle autorécurveuse, nécessaire au travail des concierges.

Un membre demande s'il serait possible d'avoir un budget comparatif, cela aiderait à la compréhension. M. Brière fournira le document à la prochaine rencontre.

CET-925

Sur la proposition de Nathalie Grenier, il est résolu d'adopter le budget tel que présenté.

9.7 Suivi du Comité cafétéria

M. Brière nous informe que la première rencontre a eu lieu. Il a été proposé de faire des semaines de menus thématiques. Par exemple, si durant la semaine, en géographie, on parle de l'Italie, alors, les menus seront élaborés sous ce thème.

Il n'y aura plus de jus bleu à la cafétéria.

Il y aura un code de couleurs pour identifier la valeur nutritive des mets. Cela permettra aux élèves de faire de bons choix alimentaires.

10. Questions éducatives :

10.1 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation (approbation)

Le document a été remis à la dernière rencontre pour permettre aux membres de le consulter.

CET-926

Sur la proposition d'Anne-Marie Gervais, il est résolu d'adopter le plan de lutte contre la violence et l'intimidation tel que présenté.

10.2 Programme d'établissement (dépôt)

Le document est remis à chacun des membres pour leur permettre de le consulter. Il sera adopté à la rencontre du mois de janvier prochain. Mme Maryse Talbot en fait la présentation et mentionne que le document est identique à l'an dernier. Ce document constitue un recueil des règles et des renseignements concernant la gestion et l'organisation des différents services éducatifs offerts aux élèves de la Polyvalente.

10.3 Règles relatives aux critères d'inscription des élèves dans les écoles (information)

Le document est distribué à chacun des membres, et Mme Talbot en fait la présentation. Il contient les dispositions législatives, les procédures d'inscription, les critères d'inscription et les règles relatives à la fréquentation d'une école d'une autre commission scolaire.

10.4 Liste des services éducatifs offerts dans les écoles et les centres (information)

Le document est distribué à chacun des membres, et Mme Talbot en fait la présentation. Le document présente les services offerts au préscolaire, au primaire et au secondaire ainsi que les services complémentaires et particuliers.

11 Informations :

11.1 Les bons coups

On souligne la rapidité d'interventions des différents intervenants de la Polyvalente, que ce soit les psychoéducateurs, les premiers répondants, les entraidents, etc. Merci pour votre aide, votre temps de réaction dans des situations d'urgence. Merci pour vos suivis rapides et efficaces. Bravo à chacun!

On mentionne les bons résultats sportifs des différentes équipes de volleyball (masculin, féminin, cadet et juvénile).

L'équipe de natation a augmenté ses membres.

L'équipe de football a reçu la bannière de l'esprit sportif.

Le plafond de la salle publique du deuxième cycle est peinturé. En plus du bel effet, cela apporte beaucoup de luminosité.

Une formation a été offerte par M. Claude Plante pour les entraidents concernant les allergies, l'utilisation d'un épipen, crise d'épilepsie, etc.

Les groupes d'ateliers parents ont recommencé pour l'an un. La demande a été moins grande pour l'an deux, donc elle a été annulée.

Les inscriptions sont en cours pour la guignolée. L'an dernier, plus de 100 élèves s'étaient inscrits. Les enseignants, au nombre de six, accompagnent les équipes.

Seize élèves de la 4^e et 5^e secondaire ont participé au camp 24 heures à l'O.T.J. avec Patrick St-Jacques.

Un nouvel équipement audiovisuel totalisant 85 000 \$ a été installé à l'auditorium de la Polyvalente. Cela s'inscrit dans le processus de réfection de la salle avec la participation du Comité culturel Mégantic.

Le projet math SIAA en 1^{re} secondaire a donné d'excellents résultats avec le groupe d'appui. Seulement un échec. Nous avons avantage à documenter et faire connaître ce projet.

La formation de l'an dernier, *Héros en 30*, a permis à une de nos élèves de la 2^e secondaire de mettre en pratique les connaissances acquises. Tout lui est revenu en mémoire lorsqu'elle a été confrontée à la situation. Bravo!

12. Varia

Aucun point.

13 Période de questions réservée au public (15 minutes)

Aucun public.

14. Question des membres du Conseil

Aucune question.

15. Levée de l'assemblée

CET-927

Sur la proposition de Nathalie Grenier, il est résolu d'adopter la levée de l'assemblée. Il est 20 h 20.

Manon Letarte
présidente

Maryse Talbot
directrice